



Les Verts genevois – 14, rue des Voisins – case postale 345 – 1211 Genève 4
Tél. 022 800 38 48 – Fax 022 800 38 49 – www.verts-ge.ch – ge@verts.ch

La transition vers un développement durable passe par des négociations permanentes entre les choix économiques et les considérations écologiques et sociales. Nous, Verts genevois, nous attachons à penser le cadre, c'est-à-dire à nous donner les moyens de trouver ce nouvel équilibre.

La crise financière actuelle et les crises présentes ou à venir - écologique, énergétique et alimentaire - démontrent l'échec des théories néolibérales du « laisser-faire » et du court terme ; nous, Les Verts genevois, leur opposons notre ambition de reconstruire une nouvelle société sur des bases durables et équitables.

Cette ambition à un nom : Le Green Deal genevois. Le Green Deal genevois c'est 100 propositions pour sortir de la crise. 100 propositions novatrices et durables pour relancer l'économie du canton et rétablir les équilibres sociaux et écologiques.

Bonne lecture.

Agriculture

- 1) Préserver l'environnement et ses ressources par la promotion de l'agriculture biologique.
- 2) Interdire les OGM : en complément du moratoire fédéral, prolongé jusqu'en 2013, le canton doit s'engager résolument pour garantir, à long terme, une agriculture exempte de toute plante génétiquement modifiée.
- 3) Renforcer la souveraineté alimentaire notamment par le soutien aux initiatives de l'agriculture contractuelle de proximité et au label « Genève, Terre avenir ».
- 4) Améliorer la protection sociale des travailleurs de la terre grâce à la généralisation des contrats-types dans la filière agricole avant de les remplacer par des conventions collectives plus favorables.

Aménagement

- 5) Penser l'aménagement du territoire à l'échelle régionale du bassin franco-valdo-genevois. Les Verts soutiennent résolument le projet d'agglomération visant à concentrer l'urbanisation dans des lieux bien desservis par les transports publics afin de préserver les paysages et les espaces agricoles et de diminuer le gaspillage d'énergie.
- 6) Construire de nombreux écoquartiers vivants, doux pour l'environnement et agréables à vivre, en priorité aux Communaux d'Ambilly, aux Vergers de Meyrin, à la Concorde, à La Chapelle-les-Sciens, à la gare des Eaux-Vives, dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets ainsi que partout où cela est possible.
- 7) Relever les défis du projet Praille-Acacias-Vernets. Y développer de nouveaux quartiers exemplaires du point de vue énergétique, avec priorité donnée à la mobilité douce et aux transports publics tout en garantissant une mixité sociale (au minimum 25 % de logements d'utilité publique), économique et public-privé.
- 8) Favoriser le débat démocratique et encourager les démarches participatives dans les questions d'aménagement du territoire.
- 9) Protéger efficacement les espaces naturels au niveau régional afin d'endiguer le mitage de la zone rurale. Parallèlement, obtenir, conjointement avec les autorités vaudoises et françaises, une réduction importante des zones à bâtir actuellement surdimensionnées en France voisine et sur la côte vaudoise.

Culture

- 10) Accroître l'offre culturelle par le développement de sa cohérence au niveau régional à travers la mise en place d'une instance de concertation regroupant tous les acteurs régionaux.
- 11) Mettre sur pied un Conseil de la culture, piloté par l'Etat, afin que les artistes puissent participer à l'amélioration de l'offre culturelle dans les projets d'urbanisation. Doter tout nouveau quartier d'une offre culturelle et de lieux de culture adéquats.
- 12) Renforcer les activités culturelles en milieu scolaire et parascolaire par une meilleure collaboration entre institutions culturelles et l'école qui doit mieux utiliser les nombreux outils culturels à disposition.
- 13) Améliorer, en lien et en coordination avec la Confédération, la couverture sociale des artistes et des professions liées à l'offre culturelle.
- 14) Protéger, compléter et mettre en valeur le patrimoine artistique de Genève et soutenir les arts vivants.

Diversité et intégration

- 15) S'opposer à toute loi discriminatoire à l'égard des personnes étrangères, défendre le droit d'asile et les droits de toute personne migrante. S'engager pour que ces principes régissent également l'application des lois au niveau cantonal.
- 16) Se battre pour que les personnes de nationalité étrangère obtiennent, après cinq ans de séjour dans le canton, le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux cantonal et communal.
- 17) Faire cesser l'hypocrisie qui entoure le travail des personnes sans permis de séjour - qui contribuent de manière déterminante, voir vitale, à certains secteurs de l'économie - en facilitant l'octroi de permis de séjour et de travail.
- 18) Appliquer pour toutes les personnes sans statut légal le droit à l'assurance-maladie, promouvoir le chèque-service, imposer les contrats-types de travail, maintenir la scolarisation des enfants, leur ouvrir les portes de l'enseignement post-obligatoire et celles des places d'apprentissage en entreprises.
- 19) Développer les séances d'accueil et des services (portail internet, guichet, brochure) présentant la société genevoise, ses valeurs, ses règles de vie, son fonctionnement et ses institutions ainsi que les droits et devoirs de toutes et tous.
- 20) Former le corps enseignant à gérer des situations interculturelles et mieux informer les parents sur le fonctionnement de l'école et sur les méthodes d'enseignement genevoises.
- 21) Créer une journée cantonale de l'échange interculturel afin, entre autres, d'encourager les milieux scolaires à promouvoir les diversités culturelles présentes au sein de l'école, lieu d'intégration important et point de contact pour les familles migrantes. Donner les moyens à l'école et à ses membres d'exercer cette responsabilité intégratrice.

Economie

- 22) Créer un fond d'investissement franco-valdo-genevois visant à conserver et développer les compétences régionales dans le domaine des technologies vertes.
- 23) Renforcer le soutien du canton et des communes à la recherche et au développement de technologies propres et d'alternative aux énergies non renouvelables.
- 24) Faciliter l'accès au crédit des entreprises qui souhaitent développer des techniques innovantes dans le domaine de l'écologie, notamment grâce à des garanties bancaires cantonales.

- 25) Renforcer considérablement les exigences en termes de responsabilités sociales et environnementales que les entreprises doivent remplir pour pouvoir bénéficier de mandats ou contrats publics ainsi que de terrains industriels. La promotion économique doit principalement déployer son action vers les entreprises répondant à ces exigences.
- 26) Inciter et appuyer les entreprises afin qu'elles publient un bilan social et environnemental incluant un bilan énergétique. Exiger de toutes les entités publiques et parapubliques cantonales un tel bilan.
- 27) Promouvoir et appuyer les initiatives des entreprises visant à réduire leur empreinte écologique (plan de mobilité, économies d'énergie et de ressources, écologie industrielle).
- 28) Développer les initiatives visant à favoriser les produits financiers éthiques et imposer leur utilisation au sein des caisses de pension publiques et parapubliques.
- 29) Soutenir et promouvoir les initiatives visant à une dématérialisation de l'économie ayant pour objectif une économie des ressources (remplacement de produits par des services, notamment en développant la location et le leasing; télétravail; vidéoconférence etc.).
- 30) Demander au Conseil fédéral d'étudier les moyens de réviser la TVA afin de favoriser les produits et des services respectueux de l'environnement et socialement responsables.

Egalité des femmes et des hommes

- 31) Mettre enfin en œuvre l'égalité hommes femmes en s'assurant que les femmes aient accès à l'emploi et qu'elles ne soient plus discriminées au sein des entreprises en termes de salaires et d'évolution professionnelle.
- 32) Favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilité.
- 33) Mettre en œuvre une politique volontariste afin d'équilibrer la représentation politique des femmes. Cette volonté doit aussi s'exprimer dans les conseils d'administration des entreprises.

Energie

- 34) Faire évoluer résolument le canton vers une société à 2000 watts, sans recours au nucléaire ni aux énergies fossiles.
- 35) Incrire dans la loi cantonale un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2020.
- 36) Renforcer et généraliser le système bonus-malus pour les taxes des véhicules à moteur.
- 37) Rendre la norme Minergie-P-Eco obligatoire pour toutes les nouvelles constructions. Les bâtiments rénovés doivent être au moins conformes à la norme Minergie. Seuls les bâtiments historiques pourront, exceptionnellement, faire l'objet de dérogations.
- 38) Mettre en place des subsides pour l'assainissement énergétique des bâtiments et fixer un calendrier contraignant pour accélérer les rénovations incluant un tel volet.
- 39) Inciter les SIG à mettre en place des mécanismes encourageant les consommateurs à investir dans l'efficacité énergétique et leur fixer des objectifs de réduction de la consommation d'énergie.
- 40) Généraliser l'usage exclusif du courant vert et unifier les différentes tarifications actuelles des SIG.
- 41) Construire un nouveau barrage hydro-électrique à Conflan.

- 42) S'opposer à toute nouvelle construction de centrale à gaz à Genève et rappeler la ferme opposition des Verts au nucléaire.

Enseignement et formation

- 43) Mettre en place un enseignement transdisciplinaire axé sur le développement durable dès le primaire et jusqu'au post-obligatoire.
- 44) Donner aux élèves les compétences nécessaires à leur intégration dans la société et au développement de leur autonomie sociale et professionnelle en soutenant l'hétérogénéité des classes.
- 45) Protéger la démocratisation des études. L'accès à toutes les filières de l'enseignement doit être assuré sans discriminations, notamment dues à la capacité financière des familles.
- 46) Mettre en place des mesures incitatives à l'intention des entreprises pour la création de places de formation professionnelle.
- 47) Développer et harmoniser le système de prêts sans intérêt et de bourses au niveau romand.
- 48) Garantir que toute personne adulte puisse commencer ou prolonger à n'importe quel stade de sa vie un cursus d'acquisition de nouvelles connaissances grâce au développement et au renforcement de la formation continue.
- 49) Doter l'école de moyens permettant la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques efficace pour lutter contre les situations de mal-être, l'absentéisme, l'indiscipline, l'incivilité, voire la violence, notamment par une augmentation des effectifs d'encadrement psycho-social et de santé ainsi que du nombre de structures d'accueil pour les enfants en grande difficulté.
- 50) Défendre une meilleure collaboration entre l'école et les familles en les associant à la vie scolaire par un renforcement des conseils d'établissement.

Environnement

- 51) Respecter strictement les normes de pollution de l'air et interdire temporairement la circulation des véhicules les plus polluants lorsque les valeurs limites sont dépassées.
- 52) Généraliser et imposer les filtres à particules pour limiter l'émission de particules fines ; les TPG doivent être exemplaires et planifier l'installation rapide de filtres sur tous leurs véhicules.
- 53) Mettre en œuvre une politique antibruit nettement plus active, passant par un meilleur contrôle des véhicules non conformes, en particulier les deux-roues motorisés.
- 54) Protéger la population des nuisances sonores de l'aéroport.
- 55) Déployer, en matière de gestion des déchets, une politique de communication plus incisive sur l'évolution des collectes et du tri des déchets. Créer un indicateur permettant à la population de faire le lien entre la production de ses déchets et le coût de leur gestion par filière.
- 56) Réaliser une installation performante de méthanisation à Genève pour le traitement et la valorisation des déchets organiques.
- 57) Réduire la pollution lumineuse causée par un éclairage public mal adapté, source de gaspillage énergétique, néfaste pour la santé de nombreuses personnes et cause de perturbation pour la faune.

- 58) Lutter activement contre les pollutions intérieures telles que celles liées à l’amiante, au plomb, au PCB et aux composés organiques volatils et assainir les lieux où de tels produits auront été détecté.
- 59) Gérer, à l’échelle du bassin genevois, les réserves naturelles en coopération avec des associations de protection de la nature, mettre en œuvre une politique de protection de la nature et l’inscrire dans les objectifs de l’aménagement du territoire régional.

Etat et gouvernance

- 60) Simplifier les hiérarchies et améliorer la mobilité des fonctionnaires. Décloisonner les départements et les services pour qu’ils collaborent plus étroitement et encourager la cyberadministration.
- 61) Charger l’Etat de prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect des droits et de la dignité des personnes en veillant à prévenir et combattre, en son sein comme à l’extérieur, toute forme de discrimination.
- 62) Créer un centre d’appel indépendant permettant de rapporter toutes les situations de discrimination.
- 63) Favoriser la recherche par l’Etat de nouveaux partenariats public-privé et déléguer certaines tâches à des associations aux compétences confirmées avec des mandats bien définis.
- 64) Défendre la progressivité de l’impôt sur le revenu, la fin de la concurrence fiscale intercantonale et intercommunale ainsi que la suppression des forfaits fiscaux.
- 65) Informer concrètement la population de l’impact des mesures environnementales prises pour améliorer la qualité de la vie à Genève.
- 66) Intégrer l’Hospice général à l’Etat. Transférer ses immeubles au sein d’une fondation de droit public.

La Genève internationale

- 67) Développer l’effort de solidarité internationale du canton et encourager les communes à consacrer au minimum 0.7 % de leur budget de fonctionnement à la coopération au développement.
- 68) Favoriser la construction et la mise à disposition, notamment par le biais de la Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI), de bâtiments à l’usage de représentations diplomatiques des pays parmi les moins avancés et des ONG.
- 69) Améliorer l’efficacité de la politique de solidarité à l’échelle du canton en collaboration avec la Fédération genevoise de coopération et les communes.

Justice et sécurité

- 70) Lutter contre la criminalité itinérante – œuvre de personnes dont la venue n’a souvent pour but que de commettre des infractions – et discrimine sans fondement toutes les populations étrangères. Il n’y a pas lieu de faire de distinction entre criminels suisses et étrangers, mais bien entre personnes résidentes et non-résidentes.
- 71) Mettre aux normes tous les lieux de détention afin que Genève se conforme aux dispositions de La Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et assure aux gardiens des conditions de travail décentes, notamment par la construction d’une nouvelle prison.
- 72) Améliorer le fonctionnement de la police: soutenir la possibilité pour les détenteurs de permis C d’être engagés, amener à une meilleure reconnaissance du métier de policier et clarifier son système de rémunération en le rendant plus transparent.

- 73) Créer des « guichets » de proximité afin de régler et/ou désamorcer les conflits de proximité par le biais d'une médiation et ainsi éviter des actions juridiques lourdes et coûteuses.
- 74) S'opposer au développement de systèmes de vidéosurveillance sur la voie publique au profit de l'accroissement d'une présence humaine de proximité, telle que les îlotiers et agents de sécurité municipaux.

Logement et habitat

- 75) Défendre une politique visant à assurer à chaque personne un logement proportionné à ses besoins. Appuyer la construction de nouveaux logements.
- 76) Promouvoir résolument la construction de logements d'utilité publique (LUP) de qualité et améliorer ainsi l'offre d'appartements accessibles aux revenus modestes.
- 77) Construire mieux par la création d'écoquartiers peu gourmands en terrains mais dans le respect de densités raisonnables. Cette vision permet de baisser la consommation d'énergie, de réduire les déplacements, d'encourager les liens sociaux et la protection des personnes les plus vulnérables (enfants et personnes âgées).
- 78) Favoriser la création de coopératives de logements.
- 79) Faciliter l'accès à la propriété, notamment à la propriété par étage (PPE).
- 80) Défendre l'actuel droit du bail et la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) pour leurs effets stabilisateurs sur le marché.
- 81) Favoriser la mixité intergénérationnelle, fonctionnelle (activités, commerces, culture, logements) et sociale dans tous les nouveaux projets de construction.

Mobilité

- 82) Encourager la mobilité douce - qui est le moyen le plus efficace de se déplacer en milieu urbain - par la mise en place de réseaux structurés pour piétons et cyclistes à l'échelle cantonale, de zones 30km, de zones de rencontre et de zones piétonnes dans chaque quartier et/ou commune.
- 83) Mettre en place un moratoire sur la construction ou l'élargissement de routes, y compris une nouvelle traversée lacustre.
- 84) Instaurer une « zone à faible émission polluante » (ZFE) au centre-ville, soit la mise en place de restrictions d'accès aux véhicules les plus polluants pour les zones où la pollution dépasse les normes légales.
- 85) Soutenir le développement du réseau de trams pour toutes les pénétrantes.
- 86) Réaliser rapidement le CEVA et développer un véritable réseau RER dans la région genevoise.
- 87) Accroître la fréquence des transports publics, particulièrement durant les heures creuses, le soir et les week-ends. Mieux raccorder la population habitant les zones excentrées de l'agglomération.
- 88) Aider à la mise en place des plans de mobilité d'entreprises et développer le covoiturage notamment en soutenant les initiatives privées.
- 89) Développer de nouveaux parkings d'échange (P+R) et augmenter la capacité des P + R existants.

Santé

- 90) Refuser les inégalités en matière de santé, favoriser la mise en place d'un système plus équitable, opter pour des primes calculées sur la base du revenu et octroyer la gratuité des primes pour les enfants.
- 91) Favoriser les soins à domicile afin de respecter la volonté des patients de ne pas séjourner trop longtemps à l'hôpital ainsi que celle des personnes âgées qui veulent différer le plus possible leur entrée dans un établissement médico-social.
- 92) Faire baisser les coûts de la santé en allant de l'avant en matière de prévention et de dépistage précoce des maladies. En matière de prévention, renforcer de manière ciblée les actions d'information en milieu scolaire.

Social

- 93) Créer des places d'accueil pour la petite enfance et favoriser les modèles diversifiés de mode de garde pour permettre de répondre aux besoins des familles. Egalement valoriser la participation des pères dans l'éducation et la prise en charge des enfants dès leur plus jeune âge par la concrétisation d'un vrai congé parental.
- 94) Se préoccuper des couches les plus fragiles de la société en déployant des mesures prioritaires pour les personnes âgées défavorisées, les jeunes en difficulté et les familles monoparentales.
- 95) Mettre sur pied des formations préparant efficacement les jeunes à leur entrée sur le marché du travail. Améliorer quantitativement et qualitativement les offres de formation.
- 96) Instaurer un revenu minimum assurant une existence conforme à la dignité humaine.
- 97) Améliorer les montants des allocations familiales et d'étude qui sont en ce moment les plus basses de toutes la Suisse.
- 98) Responsabiliser les entreprises en matière de réinsertion et leur assurer un meilleur soutien de la part de l'Etat grâce, entre autres, à la création d'un label, à des mesures fiscales et à une participation au salaire.
- 99) Soutenir activement l'insertion en entreprise des personnes handicapées.
- 100) Mettre rapidement en place des solutions intermédiaires entre le maintien à domicile et le placement en EMS grâce notamment à la construction de groupes d'habitations médicalisés, résidences partagées ou semi-communautaires bénéficiant d'un accès facilité à certains services collectifs et proches des commerces.